CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Juin 2018

<u>OBJET</u>: Soutien aux actions d'animation et de promotion - Aide au développement des activités portuaires - Attribution de subventions à des associations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, les subventions suivantes :
 - 4 000 ۈ l'association des Calanquais niolonais ;
 - 3 500 ۈ l'association des Plaisanciers du port du Jaï;
 - 20 000 ۈ la Société Nautique de La Redonne.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

La dépense de 27 500 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée